



Territoire Mobile



Covoiturage de proximité sur les communes de Saint-Jean-d'Arvey, Les Déserts, Thoiry et Saint-Alban-Leysse

Dossier de presse

Version du 03/05/2018





Dans le cadre de Territoire Mobile - projet de refonte des mobilités qui vise à apaiser la circulation et l'espace public en favorisant l'intermodalité - Grand Chambéry lance une expérimentation pour encourager le covoiturage depuis les communes de Saint-Jean-d'Arvey, Les Déserts et Thoiry vers la plaine et vice versa.

L'objectif ? Transformer les places disponibles dans les voitures particulières en places de déplacement partagé en complémentarité de l'offre de transport en commun.

- **Covoiturage en version « spontanée »** : une vingtaine d'arrêts facilitent la vie des passagers et conducteurs avec un panneau bien repérable, un petit banc et un arrêt pour prendre en charge le passager en toute sécurité. Les arrêts principaux sont équipés de panneaux lumineux pour être encore plus visibles et les arrêts "pour remonter" (situés au carrefour de la Trousse à La Ravoire et à la Plaine des sports de Saint-Alban-Leysse) affichent la destination du passager en attente.
- **Covoiturage en version « organisé »** : l'application Mov'ici (movici.auvergnhonealpes.fr) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes permet de mettre en relation passagers et conducteurs pour des trajets réguliers ou ponctuels.

Des réunions d'information sur ce nouveau service auront lieu :

- **Lundi 28 mai 2018 à 20h** : salle du Conseil municipal à la mairie de Saint-Jean-d'Arvey
- **Jeudi 31 mai 2018 à 20h** : salle associative aux Déserts
- **Lundi 11 juin 2018 à 20h** : salle des fêtes de Thoiry

1. Une expérimentation sur trois communes

Un secteur particulièrement propice au covoiturage : Saint-Jean-d'Arvey, Thoiry et Les Déserts dont la station de ski de La Féclaz.

Concernant l'usage de la voiture et le potentiel en matière de covoiturage sur le secteur d'expérimentation :

- 68 % des ménages possèdent deux voitures et plus (le nombre de voiture possédée pour mille habitants est de 672, pour une moyenne nationale de 502 voitures sur la période 1995-2004).
- 7 % des ménages ne possèdent pas de véhicules.
- Dans les ménages, chaque personne réalise quatre déplacements tous modes par jour, dont 3,21 en voiture.
- dans l'agglomération, ces habitants sont ceux qui passent le plus de temps dans les déplacements : plus d'une heure par jour (72 minutes).
- la durée moyenne par déplacement est de 22 minutes,
- la distance moyenne par déplacement est de 26 kilomètres.

Un comptage réalisé du 24 au 30 janvier 2017 au niveau du tunnel entre Saint-Alban-Leyse et Saint-Jean-d'Arvey a mesuré le trafic routier. Les résultats : entre 2700 et 4000 véhicules par jour par sens, soit un total de 6 800 véhicules par jour dans les deux sens en moyenne.

2. Une démarche innovante de co-construction

Un enjeu avant tout humain : comment créer une communauté pour partager des voitures qui de toutes façons se rendent aujourd'hui dans les communes centrales du territoire vers des commerces, administrations, emplois, loisirs et réseaux de transports en commun (bus, train) ?

D'octobre à novembre 2016, **six ateliers d'échange** ont eu lieu sur les trois communes auprès des cibles identifiées pour le covoiturage : jeunes, actifs, seniors, pratiquants convaincus afin de recueillir les avis des habitants qui soient le plus en phase avec leurs contraintes.

Les objectifs :

- Recueillir les besoins et contraintes des futurs usagers (après avoir présenté différents dispositifs de covoiturage existants)
- Créer une dynamique propice au changement de comportement en co-construction



Plus de 70 personnes ont été associées à la démarche par des rencontres ou lors de réunions de restitution. Le besoin transversal qui s'est exprimé au sein des 6 ateliers transcende la question des mobilités, il repose sur trois termes : **liberté, convivialité, sécurité** et un objectif : construire dans la modernité un cadre de vie meilleur : **moins de trafic, de pollution, de bruit et plus de solidarité.**

3. Une solution « en toute simplicité »

Les ateliers d'échanges ont débouchés sur la rédaction d'un cahier des charges spécifique répondant aux attentes de la population. L'entreprise Ecov, start'up spécialiste du covoiturage, retenue au terme d'une consultation, a conçu **un prototype spécifique qui répond aux attentes du projet.**

Le covoiturage simplifié : favoriser la rencontre des passagers et conducteurs sur le terrain en temps réel. Une mise en relation gratuite des conducteurs et passagers.

Pour demander une destination, le passager active des panneaux lumineux, alimentés par des panneaux solaires, grâce aux boutons situés sur le mât. Le service est sans inscription et sans partage de frais.

Les arrêts de covoiturage ont été aménagés en lien avec les communes et le département. Ils sont sécurisés, bien situés par rapport au trafic, au cœur de la vie sociale et accessibles à pied, à vélo ou en transports en commun... Des parkings identifiés pour le covoiturage complètent le dispositif pour les personnes qui arriveraient en voiture.



Trois types d'arrêts en fonction de leur situation :

- 2 arrêts de premier niveau situés dans des espaces d'intermodalités permettent de choisir sa destination. Six destinations sont proposées depuis les parkings des Barillettes et de la Trousse. Ils permettent de remonter vers les Bauges.
- 9 arrêts de deuxième niveau permettent soit de poursuivre le trajet à partir de Saint-Jean-d'Arvey, soit de descendre vers Saint-Alban-Laysse et les communes de plaine. Ces arrêts pour lesquels tous les usagers vont dans la même direction indiquent simplement qu'une personne est en attente.
- Des arrêts de troisième niveau, simples panneaux de signalétique sont des lieux de rendez-vous entre voisins.



Les panneaux permettent un suivi en temps réel des statiques d'utilisation et la détection d'éventuelles pannes.

4. En toute sécurité

Afin de faire vivre la communauté des covoitureurs en toute sécurité une charte de bonne conduite a été instaurée.

La charte a pour objet de définir les conditions dans lesquelles chaque covoitureur s'engage à pratiquer le service de covoiturage de Grand Chambéry. En la signant, ils s'engagent à respecter les règles de bonne conduite qu'elle instaure.

La signature de la charte est ouverte à tous, à l'exclusion des mineurs de moins de 15 ans.

L'identification du covoitureur lui permet de recevoir gratuitement la carte « covoitureurs de Grand Chambéry », un autocollant à apposer sur le pare-brise et en cadeau : une carte OÙRA! contenant 6 trajets Stac.



5. Au-delà des panneaux

L'agence Ecomobilité est missionnée par Grand Chambéry pour animer le dispositif. Elle mènera de nombreuses actions de sensibilisation pour encourager au covoiturage. Des membres des ateliers d'échanges sont également mis à contribution : ils joueront un rôle d'ambassadeur auprès des autres habitants.

Dès l'automne, un développement pour les visiteurs de la station de La Féclaz sera mis en place.

6. Un dossier Transfrontalier Alcotra

Pour ce dispositif, l'agglomération mène une réflexion collective dans le cadre d'un projet de coopération transfrontalière avec l'Italie, le dossier Covoiturage et gouvernance, CO & GO, concerne le développement du covoiturage de proximité.

Il peut bénéficier d'un financement à hauteur de 85 % dans le cadre de ce projet Alcotra.

